

Résumé d'évaluation

EVALUATION DU PROGRAMME

VALORISATION DES INITIATIVES DE CROISSANCE REGIONALE (VAINCRE II et II bis)

Pays : **Mauritanie**

Secteur : **Développement local et rural**

Évaluateurs : **Laure Frisa et Brahim Diarra**

Date de l'évaluation : **Décembre 2019 – Mai 2020**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : Concours CMR 1143 et 1172

Montant : 4,9 et 3,86 millions Euros

Taux de décaissement : 89,6% et 79% (fin 2015)

Signature de la convention

de financement : Mars 2011 et Avril 2013

Date d'achèvement : Mars 2016 (arrêt prématuré)

Durée : 5 ans

Contexte

La République Islamique de Mauritanie est parmi les premiers pays bénéficiaires de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté. Le point d'achèvement a été reconnu le 18 juin 2002, déclenchant la mise en place du mécanisme français de traitement de la dette via le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Les concours CMR 1143 et 1172 correspondent respectivement à la première et la deuxième tranche du 3^{ème} C2D.

Intervenants et mode opératoire

Tutelle et maîtrise d'ouvrage : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT).

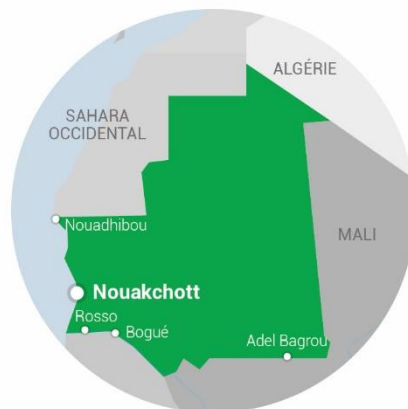
Comité de pilotage : MHUAT, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC), Ministère des Affaires Etrangères et du Développement (MAED), Ministère des Finances (MINFI), Collectifs de Maires des Wilayas, Coopération française (Agence Française de Développement, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC / Ambassade de France) : observateurs).

Partenaires : Banque Mondiale, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Fonds International de Développement Agricole (FIDA), GRDR.

Zone d'intervention : toutes les communes (73 au total) des Wilayas de l'Assaba (VAINCRE II et II bis), du Guidimakha (VAINCRE II et II bis) et du Gorgol (VAINCRE II bis).

Composantes :

1. Fonds d'investissement communal (destiné à subventionner les communes);
2. Renforcement des capacités des communes (et de leurs partenaires) par les bureaux Intercoms;
3. Appui à la DGCT et aux DRDDL;
4. Appui à la DATAR;
5. Coordination, Gestion, Suivi-évaluation du programme.



Objectifs

Finalité

VAINCRE II et II bis entendent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à des communes impulsant le développement local à l'échelle de leurs territoires dans le respect des règles de bonne gouvernance

Objectif

L'objectif de VAINCRE II et II bis est de responsabiliser les communes dans la définition et la mise en œuvre sur leur territoire d'actions de développement cohérentes au niveau régional : (i) acquisition par les communes des moyens de leur autonomie dans une relation partenariale avec les acteurs institutionnels et les entreprises locales intervenant à l'échelle de leurs territoires ; (ii) cohérence des actions de développement et des appuis à la décentralisation assurée au niveau régional et national.

Réalisations attendues

1. Renforcement des capacités d'administration et de bonne gouvernance des communes ;
2. Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des communes et la qualité des services qu'elles apportent à leurs administrés, notamment via la réalisation de projets d'intérêt collectif répondant à la demande des populations ;
3. Amélioration de l'accompagnement apporté par les STD aux communes ;
4. Mise en place effective d'instances de concertation et de coordination des politiques et programmes d'appui à la décentralisation et à l'aménagement du territoire aux niveaux régional et national.

Appréciation de la performance

Pertinence

VAINCIRE II affiche une pertinence et une cohérence satisfaisantes, compte tenu son inscription dans les politiques nationales et son approche qui place les communes en pleine responsabilité du développement local. Mais l'ancrage institutionnel n'a pas contribué à une appropriation forte du programme.

VAINCIRE II est pertinent par rapport aux besoins des communes, et leur ont permis d'exercer leurs compétences, en concertation avec les Services Techniques Déconcentrés. Elles ont renforcé leurs capacités de maîtrise d'ouvrage, et appris à gérer des financements, certes modestes, mais non négligeables (passant par le circuit financier des communes).

VAINCIRE II a également pris le soin d'impliquer divers acteurs nationaux, régionaux et locaux appartenant à l'Etat, au secteur privé et à la société civile, même si pour cette dernière, l'approche pourrait être renforcée. Enfin, VAINCIRE II a fait des efforts de coordination avec les autres projets sectoriels financés par l'AFD et les appuis des autres Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans les champs de la décentralisation et du développement local.

Efficacité

Malgré l'interruption anticipée des activités, VAINCIRE II a permis aux communes de renforcer leur contribution au développement avec 329 projets communaux financés et achevés techniquement.

En outre, les communes sont aujourd'hui un peu plus autonomes qu'avant grâce à des capacités renforcées, avec une nette amélioration : des outils internes (organigrammes, règlement intérieur du Conseil Municipal, inventaire des archives), de la qualité et des délais d'élaboration des budgets initiaux, de la passation des marchés publics, des finances locales, des pratiques d'archivage... Toutefois, le bilan en termes de renforcement des ressources humaines est mitigé avec des vacances de postes qui constituent un frein pour le développement local (mais ne sont pas dues au programme).

Enfin, avec VAINCIRE II, les relations des communes avec les Directions Régionales de la Décentralisation et du Développement Local ont nettement évolué ce qui n'est pas le cas des relations avec les autres services déconcentrés malgré leur implication tout au long du processus de maîtrise d'ouvrage communale. L'absence de cadre réglementaire codifiant les collaborations limite sans doute les possibilités.

Impact

Nous ne pouvons pas affirmer que VAINCIRE II a eu un effet significatif sur la pauvreté. Le soutien du programme au développement économique local se matérialise par un certain nombre d'expérimentations aux impacts limités. Sur le plan social, il a sans doute contribué aux améliorations constatées dans les secteurs de l'éducation et de la santé, mais étant donné la diversité et la taille limitée des projets soutenus, les effets sont forcément restreints.

L'intervention avait plus vocation à améliorer le savoir-faire des communes, qu'à produire des impacts consistants sur un secteur spécifique. De ce point de vue, VAINCIRE II a contribué à renforcer la légitimité des communes. De plus, aujourd'hui, parmi les communes les plus performantes en Mauritanie, la majorité sont des communes qui ont bénéficié de l'accompagnement du programme. Elles sont plus conscientes de leur rôle en matière de développement mais éprouvent des difficultés à appréhender la fourniture de services dans son ensemble, au-delà des infrastructures et équipements.

Pérennité

L'évaluation des infrastructures économiques et sociales révèle une bonne durabilité de celles-ci et montrent que la plupart d'entre elles sont encore fonctionnelles, presque 4 années après l'arrêt des activités. Les collectivités recourent à différents modes de gestion qui semblent adaptés. Ces éléments participent à la durabilité des effets économiques et sociaux du programme, néanmoins fragile. Concernant le renforcement des capacités communales, le mode opératoire retenu (intercoms) n'est pas de nature à favoriser la durabilité de l'accès à des services d'appui-conseil pour les communes. Toutefois, le programme a essayé d'aller plus loin en impliquant les Direction Régionale du Développement Local, les Services Techniques Déconcentrés et la Direction Générale des Collectivités Territoriales du MIDEF dans ses interventions.

Conclusions

et enseignements

12 recommandations ressortent finalement de l'évaluation, à considérer dans le cadre des nouveaux projets (Déclic et Déclic 2 Hodhs) :

1. Mettre en place des équipes pluridisciplinaires capables de piloter les ambitions du programme.
2. Conserver l'approche multisectorielle de VAINCIRE et agir sur le contrat social local.
3. Promouvoir l'intercommunalité.
4. Développer une stratégie de renforcement des capacités des communes comprenant des objectifs, des cibles, des compétences à acquérir, des méthodes d'apprentissage...
5. Renforcer la durabilité de l'appui-conseil aux communes par le renforcement de l'implication des acteurs déconcentrés.
6. Renforcer la participation citoyenne, au-delà des projets communaux soutenus.
7. Développer et adopter une approche réfléchie et structurée du Développement Economique Local.
8. Identifier les enjeux et soutenir la concertation régionale.
9. Appuyer la DGCT pour faire évoluer le cadre, mieux encadrer les communes et faire remonter les besoins.
10. Mettre en place un système de S&E solide, explicité dans un document de référence et assorti d'outils préconfigurés, permettant non seulement de suivre les activités mais également les résultats et les impacts, et assorti d'un système de capitalisation et d'archivage.
11. Renforcer le dispositif de contrôle financier, juridique et technique des projets.
12. Renforcer la communication sur les projets à travers la DGCT et au niveau régional/local.